

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1955 B 03253
Numéro SIREN : 552 032 534
Nom ou dénomination : DANONE

Ce dépôt a été enregistré le 27/05/2022 sous le numéro de dépôt 68715

DANONE

Société Anonyme au capital de 168 946 900 euros
Siège Social : 17, boulevard Haussmann - 75009 Paris
552 032 534 R.C.S. PARIS

DECISION DU DIRECTEUR GENERAL EN DATE DU 23 MAI 2022

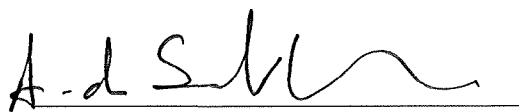
Antoine de SAINT-AFFRIQUE, Directeur Général de DANONE, société anonyme au capital de 168.946.900 euros, dont le siège social est sis au 17, boulevard Haussmann à Paris (75009) et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 552 032 534 (ci-après la "Société"),

constate, en tant que de besoin, que :

- Jean-Christophe GEORGHIU et le Cabinet Auditex ont été nommés en qualité de Commissaires aux Comptes suppléants de la Société aux termes de la 9^e et de la 10^e résolution approuvée par l'Assemblée Générale du 28 avril 2016, pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
- conformément aux dispositions de l'article L.823-1 du Code de commerce et aux statuts de la Société, leur mandat de Commissaires aux Comptes suppléants n'a pas été renouvelé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 avril 2022 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021, dans la mesure où la nomination de Commissaires aux Comptes suppléants n'est plus requise par la loi sauf cas particuliers ; et
- en conséquence, les mandats de Jean-Christophe GEORGHIU et du cabinet Auditex en qualité de Commissaires aux Comptes suppléants de la Société ont pris fin à l'issue de l'Assemblée Générale du 26 avril 2022.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Directeur Général.

Fait en un (1) exemplaire
A Paris, le 23 mai 2022



Le Directeur Général

Antoine de SAINT-AFFRIQUE